



SAINT GERMAIN DU PUCH

MARS - AVRIL 2027 N°408

LE BRUIT QUI COURT

MAIRIE

1 Rue de l'église
33 750 Saint Germain du Puch
contact@mairie-stgermaindupuch.fr
Tél. 05 57 24 51 18

HORAIRES

Mardi, jeudi, vendredi
8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30
Mercredi, samedi
9h00 - 12h00

Service Urbanisme
- avec ou sans rendez-vous
Mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00

Site internet :

www.mairie-stgermaindupuch.fr



www.facebook.com/mairiestgermaindupuch



Mairiestgermaindupuch



Application téléphone
St-Germain-du-Puch-33750

CONCEPTION

LE BRUIT QUI COURT
Journal bimestriel
d'information municipale de
Saint Germain du Puch.
Tirage : 1100 exemplaires

Élaboration par la
commission d'information
Responsable : Maria BONNEFON

Directeur de la publication :
François TOSI

Conception : Commission
communication

Impression :
IMPRIMERIE BEVATO
46 Allée Robert Boulin
33 500 LIBOURNE



ÉDITORIAL

Merci de rester connectés à votre commune

Lorsque nous avons lancé nos premiers outils de communication, tout a commencé avec **Le Bruit Qui Court, quelques adhérents sur PanneauPocket et Facebook et une ancienne version du site internet.**

À partir de ces bases, et grâce à vous, s'est construit au fil du temps un véritable réseau d'information communale, vivant, réactif et utile au quotidien.

La Commission Communication et Culture a fait évoluer le Bruit Qui Court et PanneauPocket, le site internet et a fortement dynamisé les réseaux sociaux, existant comme Facebook, ou nouveau, comme Instagram, a mis en place la Barrique à Suggestions.

Aujourd'hui, les chiffres parlent d'eux-mêmes et illustrent votre engagement :

- **Plus de 67 000 vues** sur la page Facebook pour le seul mois de **janvier 2026**
- **Plus de 1 200 abonnés sur PanneauPocket**
- **Et plusieurs dizaines des publications** par mois diffusées sur le panneau lumineux communal et le panneau digital en Mairie (ce dernier permet de consulter toutes les informations légales).
- Des articles publiés chaque mois dans les journaux locaux - Le Résistant, Sud - Ouest...
- Et des dizaines de milliers de consultations cumulées sur l'ensemble de nos supports.

Derrière ces chiffres, il y a surtout une réalité humaine : chaque mois, la commission communication et culture s'est réunie pour vous informer, vous expliquer, vous alerter et vous accompagner dans la vie de la commune. Et nous faisons de notre mieux pour donner un accès culturel à tous.

Nous tenions à vous dire **MERCI**.
Merci pour votre confiance.
Merci pour votre curiosité.
Merci pour votre fidélité.

Ce n'est pas sans émotion que nous passons aujourd'hui le flambeau à la prochaine équipe, quelle qu'elle soit les élections ayant lieu les 15 et 22 mars. Nous sommes convaincus que l'essentiel demeurera : une commune à l'écoute, des citoyens engagés, une communication locale forte, claire et une programmation culturelle accessible à tous.

Merci aux journalistes qui sont à notre écoute.
Merci aux associations pour leur investissement et contribution.

Au nom de la Commission Communication et Culture, je vous remercie chaleureusement pour ce chemin parcouru ensemble et pour votre présence, chaque jour, au cœur de la vie communale.

Avec toute ma reconnaissance.

Maria Bonnefon
1ère adjointe



Agenda

01 mars : Fête des grand-mères

04 mars : Bus France services

06 mars : Concert aux bougies

07 mars : Carnaval, comité des fêtes

08 mars : Journée de la femme

14 mars : Rencontre avec A. Ducatez,
bibliothèque

15 mars : Élections municipales

22 mars : Élections municipales

31 mars et 01 avril : Ateliers
d'écriture, bibliothèque

09 avril : Bus France Services

11 avril : Banquet, le Fusil St
Germanais

21 avril : Don du sang, Créon

25 avril : Conférence/atelier avec
C. Vanhuffel, bibliothèque



ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS - SALLE A. ARIEU

VOTE PAR PROCURATION

Retrouvez toutes les informations pour voter par procuration aux prochaines élections sur :

www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604

Rappel des règles :

Depuis le 01/01/2022, il est possible de désigner une personne (mandataire) qui est inscrite sur les listes électorales d'une autre commune. Le mandataire devra cependant se déplacer dans le bureau de vote de la commune de l'électeur donnant procuration. Une procuration maxi par mandataire.

DON DU SANG

Sur rendez-vous uniquement : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Le 21 avril de 15h à 19h,
3 rue Montesquieu à Créon.



COMMUNICATION / BRUIT QUI COURT / RÉSEAUX SOCIAUX

Une SEULE adresse mail pour nous faire parvenir vos demandes de parutions dans le Bruit qui court ou sur les réseaux de la mairie :

communication@mairie-stgermaindupuch.fr

Le mail générique de la mairie, contact@mairie-stgermaindupuch.fr, n'a pas vocation à recevoir ces demandes car déjà très sollicité



FORMATION COMPOSTAGE

Ouvertes à tous (débutants comme experts), ces formations permettent de découvrir ou redécouvrir les bons gestes et astuces pour transformer facilement ses déchets alimentaires en un compost très utile dans le potager.

Prochaines formations :

28 mars – Syclique, 2 rue de l'ancienne forge – Beychac et Caillau

25 avril – salle de réunion Pass'âge – Saint Loubès

Inscription conseillée :

05 57 34 53 20 ou sur le site du SEMOCTOM

(semoctom.com/sinscrire-a-une-formation-compostage/)

SERVICE CIMETIÈRE

Nous vous rappelons que l'entretien des tombes et caveaux est à la charge du concessionnaire ou ses ayants-droits. Vous devez donc enlever les pots de fleurs fanées et les objets cassés.

Nous vous remercions par avance de votre implication dans l'entretien de ce lieu de recueillement et de mémoire



MENUS RESTAURANT SCOLAIRE

Retrouvez TOUS les menus sur le lien suivant :

sites.google.com/api-restauration.com/saint-germain-du-puch





Votre municipalité

BUS FRANCE SERVICE

Le bus France Services sera présent sur la commune (parvis de la mairie) **les 4 mars et 9 avril de 13h15 à 16h30**.

Le bus France Services accueillera une nouvelle permanence de la mission Prévention Promotion Santé du Centre hospitalier de Libourne jeudi 5 mars à Izon de 09h à 12h.

Il s'agit d'un espace d'informations et d'échanges au profit de 5 thématiques : cancer, périnatalité, vaccination, promotion de l'activité physique et santé mentale.

Gratuit et sans rendez-vous ; renseignements : 06.65.82.97.98

CCAS

Formation aux premiers secours

Le CCAS finance une formation PSC1 (Premiers Secours Citoyen) à destination des agents municipaux (agents administratifs, agents techniques, agents d'entretien et de restauration scolaire), des élus et des associations du village (1 participant par association). **Cette formation permettra à ses participants d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de premiers secours.**

La formation aura lieu dans les locaux municipaux (salle des associations).

INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES

Nous vous rappelons que pour **toute nouvelle ou première inscription** aux écoles maternelle et élémentaire, vous devez au préalable demander un certificat d'inscription **en mairie**.

Pour effectuer cette pré-inscription, vous devez nous adresser un justificatif de domicile, le livret de famille ainsi que le carnet de vaccination de l'enfant. Si l'enfant a

déjà été scolarisé, il faudra fournir en sus des documents mentionnés ci-dessus, **le certificat de radiation** de l'établissement précédent.

Vous pouvez nous faire parvenir ces documents directement à l'accueil de la mairie ou sur : contact@mairie-stgermaindupuch.fr

ÉCOLE MATERNELLE

Les pré-inscriptions en mairie pour la petite section seront **ouvertes à compter du 23 mars pour les enfants nés en 2023**.

Aucune démarche à faire pour les enfants poursuivant leur scolarité en moyenne et grande section **dans la même école**.



La directrice de l'école maternelle, Mme AUBERT, recevra les parents des futures petites sections à compter du mois d'avril pour les inscriptions. Vous pouvez contacter Mme la Directrice par mail uniquement : E.Mat.StGermainDuPuch@ac-bordeaux.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- Pour les élèves de grande section, scolarisés à l'école maternelle de St Germain du Puch, l'admission est automatique. Un courrier sera adressé courant juin aux familles concernées, avec un dossier à compléter et à retourner à l'école maternelle ou dans la boîte aux lettres de l'école élémentaire. Une visite de l'école sera organisée afin que les parents qui le souhaitent puissent visiter les locaux.

- Pour les élèves arrivant sur la commune ou non scolarisés à St Germain du Puch en 2025/2026, veuillez prendre contact avec la mairie pour procéder à l'inscription.

L'admission pourra se faire du lundi 27 avril au vendredi 26 juin 2026 inclus.

Merci de prendre contact avec l'école par mail : E.StGermainDuPuch@ac-bordeaux.fr

- Pour les familles arrivant au cours de l'été sur la commune, veuillez prendre contact avec la mairie pour procéder à l'inscription.

Une permanence sera mise en place à l'école à compter du mercredi 26 août. Merci de prendre contact avec l'école par mail : E.StGermainDuPuch@ac-bordeaux.fr

Toutes les familles devront se munir :

- du livret de famille,
- des pages des vaccins obligatoires,
- de la fiche d'inscription délivrée par la mairie,
- du certificat de radiation.
- pour les familles dont les parents sont séparés, le jugement du tribunal s'il existe.



RESTAURATION SCOLAIRE

La municipalité a fait le choix depuis plusieurs années de travailler avec la société API, qui assure avec nos agents de restauration la préparation des repas sur place, chaque jour, dans les cuisines de notre restaurant scolaire.

Aujourd'hui, par soucis de transparence, nous partageons avec vous ce courrier adressé par M. Rodrigues, directeur régional API Restauration, en cette période de colère du monde agricole.



Bonjour,

Comme vous, nous suivons la colère de nos éleveurs et de nos agriculteurs, suite aux accords entre l'Europe et certains pays d'Amérique du Sud : le Mercosur.

Cette colère nous semble légitime, chacun méritant de vivre dignement des fruits de son travail. Api défend l'agriculture de nos territoires depuis toujours.

Nous souhaitons ici vous rappeler nos engagements :

- Notre viande de bœuf est française, et si possible régionale.
- Nos viandes fraîches de porc, de veau et de volailles sont françaises.
- Notre lait, nos yaourts et nos œufs sont français.
- Nos fruits et légumes frais sont français quand la production est majoritairement localisée en France comme les pommes, les poires, les pommes de terre, les endives, les poireaux, la salade, l'ail, les oignons et échalotes, les carottes, le panais, le céleri et les courges...

Nos équipes Achats régionales se tiennent à votre disposition pour toutes précisions.

Cordialement,

François Rodrigues



Directeur régional Api Restauration

www.api-restauration.com

Api Restauration, S.A.S. au Capital de 10.000.000,00 € - RCS Lille Métropole - 477 181 010 - Siège social : 384 rue du Général de Gaulle - 59370 Mons en Baroeul.

PLUI – HD / CONCLUSIONS

Retrouvez toutes les conclusions de l'enquête publique du PLUI – HD sur le site de la mairie rubrique **urbanisme**.

mairie-stgermaindupuch.fr/urbanisme/

UN PIANO ET 1001 BOUGIES

6 MARS 2026 - 20H30

SALLE A. ARIEU
SAINT GERMAIN DU PUCH

Tomomi joue :

- les plus grands thèmes de **007[®]**
- Fazil Say

ENTRÉE
10€

BABIAUD
RÉMY
PIANOS



Nous vous rappelons que vous pouvez soumettre vos articles jusqu'au 5 avril 2026 :
communication@mairie-stgermaindupuch.fr
ou remise d'article à l'accueil de la mairie.
Au-delà de cette date, l'information ne sera pas diffusée.

TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Suite aux mauvaises conditions météorologiques, les travaux de voirie ont pris du retard. Néanmoins, les potelets bois ont pu être mis en place chemin de Morboeuf début février.

Les travaux route du Grand Puch sont toujours en cours. Ces différents travaux devraient être finis fin février si le temps le permet.





Vie du village et Associations

PROGRAMME D'ANIMATIONS - BIBLIOTHÈQUE DE ST- GERMAIN-DU-PUCH

mars et avril 2026

**SAMEDI
14 MARS
10H30**

RENCONTRE avec A. DUCATEZ

qui présentera son recueil de poésie
"Aimer ne suffit plus".

**LUNDI
30 MARS
10H30**

**ANIMATION POUR
"LES PETITS BOUCHONS"**

**MARDI
31 MARS
15H**

ATELIER D'ÉCRITURE

En valorisant la parole de chacun, même
débutante, cet atelier suscite et sollicite la
créativité des participant(e)s sur inscription

**MERCREDI
1 AVRIL
15H**

ATELIER D'ÉCRITURE

sur inscription

**SAMEDI
25 AVRIL
10H**

CONFÉRENCE ATELIER

avec C. Vanhuffel designer d'intérieur
et si votre intérieur pouvait devenir un
véritable soutien dans votre quotidien?

**LUNDI
27 AVRIL
10H30**

**ANIMATION POUR
"LES PETITS BOUCHONS"**

BIBLIOTHÈQUE

HORAIRE :

Lundi : 9h-12h / 16h-18h

Mardi : 16h-18h

Mercredi : 15h-18h

Jeudi : 16h-18h

Samedi : 10h30-12h30

CONTACT :
05.57.24.51.19

CONFÉRENCE - ATELIER

SAMEDI 25 AVRIL 2026 À 10H

bibliothèque de St Germain-Du-Puch

Christelle
VANHUFFEL



designer d'intérieur transformateur par la
thérapie de l'habitat et créatrice de l'univers DécóMorphose.
pour une rencontre autour des bases du Feng Shui Tibétain. ✨

COMITÉ DES FÊTES

Evènement organisé par le comité des fêtes



Carnaval Déguisé

SAMEDI 7 MARS

Mr Carnaval
Défilé en Musique

REPAS

**A RÉSERVER
AVANT LE 01/03**

**Dès 16h Salle des fêtes A.Arieu
Saint Germain du Puch**

**D.J. - DANSEUSES BRÉSILIENNES
RESTAURATION - BUVETTE**



**Entrée
gratuite**

Infos ou réservation au **06.76.45.04.58**

16h Ateliers créatifs

18h Défilé avec Mr Carnaval

18h30 Mise à feu Mr Carnaval

19h Danseuses brésiliennes

19h30 Concours de déguisement

20h Repas

21h DJ / Danseuses

21h30 Tombola

Réservation Repas

Menu : entrée/plat/dessert

Pâté/ Carry poulet petit pois/Tarte aux pommes

Menu adulte.....x 12€ =

Menu enfant.....x 6€ =
(-12ans)

Retour réservation par mail :

comitedesfestesstgermaindupuch@gmail.com

Ou au **06.76.45.04.58**



ST GERMAIN SUR SCÈNE

troupe de théâtre **cherche comédiens
homme entre 25/30ans.**

Joindre metteur en scène Jean Philippe
Cros **07.67.08.60.11.**



Associations et divers



L'association « LE FUSIL ST GERMANAIS » vous propose de participer à une soirée festive le **SAMEDI 11 Avril 2026**

Au menu, nous vous proposons :
*Velouté aux cèpes,
Civet de sanglier,
Rôti de Bœuf avec forestière et haricots verts,
Duo de fromage,
Tropézienne.*

Des breuvages locaux vous seront proposés mais rien ne vous empêche d'amener vos flacons, si vous le souhaitez. Nous vous demanderons de venir avec vos assiettes et vos couverts. Une animation conviviale accompagnera cette soirée.

Tarif : 25€/personne
Réservation validée après paiement.

Contact au 06 80 72 70 60
Nous vous attendons le 11 Avril 2026 à partir de 19h30
Soirée ouverte à tous



LA DIVAGATION DES CHIENS

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. « Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

N'oubliez pas de respecter les propriétés et leurs propriétaires. »

Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens.

SUD OUEST TALENTS

Vendredi 1er mai : 11 h à 22 h 30 fête du printemps marché artisanal créateurs, bio. Nombreuses animations majorettes, maquillage, concours vélos fleuris etc ... restauration sur place midi et soir.

Samedi 2 mai, 20 h 30 : Loto spécial bons d'achats | Ouverture des portes 18 h **Contact : 07.66.54.60.50**



RETOUR EN IMAGE SUR ...



MARCHÉ DE NOËL LES LOUPIOTS
7 décembre



CONCERT AÉRO
12 décembre



ATELIER DE NOËL BIBLIOTHÈQUE
13 décembre



RENTRÉE LITTÉRAIRE BIBLIOTHÈQUE
10 janvier



VŒUX DU MAIRE
16 janvier



CONTES BIBLIOTHÈQUE
19 et 24 janvier



BARRIQUE À SUGGESTION

Au sujet de la mise à disposition des courts de tennis aux saint germanais :
« L'idée est séduisante, mais vous n'indiquez pas la marche à suivre pour utiliser les courts ? »
Pour se faire, vous devez contacter le président du Tennis Club de Saint Germain du Puch, **M. Faurie Michel**, au **05.57.24.55.77** pour les modalités d'utilisation et d'accès.



ANNONCES

Isabelle FONTAN est heureuse de vous annoncer l'ouverture de son **CABINET DÉDIÉ AUX THÉRAPIES BRÈVES** à Saint-Germain-du-Puch.

« Mon approche, centrée sur des solutions concrètes et adaptées à vos besoins, vous accompagne pour surmonter les difficultés du quotidien : stress, anxiété, blocages, changements de vie, parentalité, etc. »

Sur rendez-vous au 11 chemin de Morboeuf à Saint-Germain-du-Puch www.isabellefontan.com

Contact : 06.11.54.59.35 ou isabelle.fontan.pro@gmail.com

megAgence



Elodie Javier
Consultante Indépendante en Immobilier
06 95 58 98 07
elodie.javier@megagence.com
EI - RSAC n° 925 125 718 - Ville Libourne



ma préférence, c'est megAgence !

SERVICES

Nous proposons nos services pour du ménage et des travaux de jardinage. **Contact : 06.36.17.56.03**

DON

Lit 140*200 démonté + 2 tables de chevet.
À retirer sur place. **Contact : 06.59.07.37.05**



Nous proposons une **CUISINE MOBILE** engagée dans le fait maison, les produits frais et les circuits les plus courts possibles.

Notre carte Bistro s'articule autour de plats cuisinés

bistronomiques traditionnels et s'adresse à tous, notre carte est variée et change chaque semaine avec des thèmes différents (pas de burgers frites, ni de sandwiches, ni de kebab)

10 route de Libourne (en face de la station-service) tous les mercredis de 17h30 à 20h00.

Contact : 06.13.50.40.97 / www.lefraismaison.fr



MÉCANIQUE GÉNÉRALE AUTOMOBILE ET VÉHICULE UTILITAIRE

Entretien et réparations toutes marques.
ZA de Pique Tuile - cellule 22 -bât. A.

Contact : 07.70.44.66.14

DROIT D'EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION



SERVIR SAINT-GERMAIN : UNE FIERTÉ PARTAGÉE

Alors que ce mandat touche à sa fin et avant d'entrer dans une nouvelle période électorale, nous souhaitons vous adresser ces quelques mots, simplement pour vous dire merci. Siéger au conseil municipal de Saint-Germain-du-Puch est une responsabilité exigeante, mais c'est avant tout un immense privilège. Durant ces années, nous avons eu l'honneur d'être vos porte-paroles, de relayer vos interrogations et de faire vivre le débat démocratique au sein de notre assemblée. Nous avons eu à cœur d'exercer ce mandat avec constance, écoute et dans un esprit que nous avons toujours voulu constructif, Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre confiance et la qualité de nos échanges. Que ce soit lors des conseils municipaux ou au détour des nombreuses manifestations associatives qui animent notre village, vos témoignages, vos idées et vos encouragements ont été le moteur indispensable de notre action. Au-delà des sensibilités de chacun, nous partageons tous un attachement profond pour notre commune et son identité. C'est cet engagement citoyen, le vôtre comme le nôtre, qui constitue le véritable « ciment de notre village » et garantit le bien vivre ensemble. Merci de nous avoir permis de vous représenter.

Bruno FONTAN, Sandrine ROGER, Jeanne-Chantal BORE

Élus de la liste Ensemble pour le Village - *retrouvez nous sur www.facebook.com/Ensemblepournotrevillage*

N'hésitez pas à nous joindre par courriel, sur les réseaux sociaux, à nous venir nous trouver dans la rue ou lors des manifestations dans le village. Pour nous contacter ensemblesaintgermain@gmail.com

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et tel que spécifié dans le règlement intérieur adopté par la mairie les opposants n'appartenant pas à la liste gagnante ont le droit de parole sur le journal de la commune.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Colin, Julien NODIMAR le 7 octobre 2025.

Toutes nos félicitations aux jeunes parents.

DÉCÈS

Raymond, Eugène LAGARDE le 5 décembre 2025.

Patricia, Christine HAZERA épouse MARTIN le 16 décembre 2025.

Régis, André JULLIG le 9 janvier 2026.

Fanny, Barbara RODRIGUES le 11 janvier 2026.

Toutes nos condoléances aux familles.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Les saint germanais se souviennent sans doute que M. Bruno Fontan, en son nom personnel, avait cru devoir, en juin 2022, entreprendre une action judiciaire contre « sa » commune. Aux motifs que la (les) réponse (s) et notes d'expression apportées dans le 'Bruit qui court' à ses déclarations et affirmations

« auraient porté atteintes à sa liberté d'expression et réduit la portée de sa tribune ... ». Ceci en dépit de la lettre adressée à l'intéressé le 11 mars 2022 au sein de laquelle il lui était rappelé que les réponses fournies « se référant à la jurisprudence citée mal à propos ... ne visaient qu'à rectifier des inexactitudes et des appropriations indues ... »

Le jugement du tribunal administratif du 30 mai 2024 avait donné satisfaction à M. Fontan et lui avait alloué une indemnité de 1500 €.

Ce dernier avait triomphalement annoncé cette décision dans le 'Bruit qui court' : « le maire condamné pour atteinte à la libre expression des élus de l'opposition municipale ... connaissant cette jurisprudence nous avons demandé au maire ... le maire est également condamné à rembourser une partie (seulement) des frais d'avocat ... », ajoutant même « malgré ses connaissances juridiques M. Tosi s'entête et a fait appel du jugement [...] au vu de la surcharge des tribunaux administratifs la décision finale sera rendue après la fin de l'actuel mandat ... Toutefois l'appel n'étant pas suspensif, nous attendons toujours le remboursement d'une partie de nos frais d'avocat ... » (extrait du BQC de septembre/octobre 2024). Pour faire bonne mesure, M. Fontan a aussi cru devoir faire publier un article dans le journal Sud-Ouest - rubrique « Tire-Bouchon » en mai 2024, dans lequel il raille le maire ... et dispense même une information fautive sur la publication :

« le maire de Saint Germain du Puch Jean-François (!) Tosi a beau être avocat, il semble avoir besoin de réviser le code général des collectivités territoriales. Le tribunal administratif a conclu, dans un jugement du 30 mai, que le droit de réponse que l'édile a publié dans le journal communal « Le bruit qui court » en mars 2022, dans le même numéro ou le groupe d'opposition publiait une tribune dans l'espace rédactionnel qui lui était réservé, n'avait pas lieu d'être. Un procédé réitéré qui a « pour objet et pour effet de réduire la portée » de ladite tribune. Le maire est « enjoint » de publier un extrait du jugement dans le prochain magazine municipal. Reste à savoir s'il apportera de nouveau un commentaire ou s'il optera, cette fois, pour le silence ... qui parfois est d'or. » Le jugement n'avait nullement ordonné la publication !

NUMÉROS UTILES

CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80

EDF DÉPANNAGE : 09 726 750 33

GENDARMERIE : 05 57 50 82 00 ou 17

MAISON MÉDICALE DE GARDE : 05 57 55 34 34

12 rue de la Marne, Libourne à partir de 20h

(entrée par les urgences de l'hôpital)

POMPES FUNÈBRES MAGRET :

05 57 55 29 93 ou 06 50 55 24 38

POMPIERS : 18

URGENCE SÉCURITÉ GAZ : 0 800 47 33 33

SAMU : 15

PHARMACIE DE GARDE : 3237

INFIRMIERS BONALGUE : 05 57 24 01 60

ALLO INFIRMIÈRES : 05 57 74 12 99

MÉDECINS ET DENTISTES DE GARDE

Le samedi à partir de 12h, les dimanches et jours fériés :

le 15 depuis un poste fixe et le 112 depuis un portable.

SERVICE PAROISSIAL

Maison paroissiale : 3 rue Montaigne, 33750 Saint


Quentin de Baron

Relais : Jean-Paul GIRARDEAU au 09 60 51 36 83

ou 06 75 90 58 62

Secrétariat : mardi 9h/12h, mercredi 9h/12h et 13/17h.

Permanence : lundi et jeudi 14h/17h, vendredi 9h/12h.

 paroisse.saintquentin@gmail.com

M. Fontan s'est trompé :

- l'Arrêt a été rendu avant la fin du mandat (le 2 décembre – n°24 BX 01821)

- la lettre précitée indiquait : « la liberté d'expression trouvera toujours ses limites dans la vérité des faits »

- l'Arrêt de la CAA du 2 décembre 2025 a **annulé le jugement** de 1ère instance au prix d'une motivation claire et réparatrice des inexactitudes et appropriations proférées ;

« en l'espèce l'expression des élus de la majorité municipale directement sous la tribune rédigée par les conseillers municipaux d'opposition dans le journal d'information municipale de mai 2022 **visé à rectifier les chiffres mentionnés par les élus d'opposition et plus particulièrement le montant de l'investissement consacré par la commune à la vidéo-surveillance. Dans ce même cadre, les élus de la majorité affirment que 'les finances de la commune sont saines et en excellent état pour planifier ces projets en 2022 sans augmentation de la fiscalité locale'. Ainsi en se bornant à répondre de façon succincte à la tribune rédigée par les élus de l'opposition dans le même magazine municipal, sans empiéter sur l'espace réservé à ces derniers, l'expression de la majorité municipale n'a pas porté atteinte à la liberté d'expression des élus d'opposition. »**

M. Fontan est condamné à verser à la commune de Saint Germain du Puch une somme de 1500 euros au titre de l'article L.761-1 du CAA (il devra en outre rembourser l'indemnité de première instance).

Le maire n'effectuera aucun autre commentaire en particulier dans les journaux locaux. La présente information est factuelle et réservée aux saint germanaises et saint germanais.